

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS		
CAHORS	Libos	Poste	CAHORS	Libos	Poste	CAHORS	Montauban	Poste	CAHORS	Montauban	Poste	CAHORS	Capdenac	Poste	CAHORS	Capdenac	Poste
6 41	1 14	6 6	6 41	1 14	6 6	6 41	1 14	6 6	6 41	1 14	6 6	6 41	1 14	6 6	6 41	1 14	6 6
6 54	1 26	6 19	6 54	1 26	6 19	6 54	1 26	6 19	6 54	1 26	6 19	6 54	1 26	6 19	6 54	1 26	6 19
7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28	7 3	1 34	6 28
7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44	7 18	1 47	6 44
7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58	7 31	1 59	6 58
7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8	7 43	2 8	7 8
7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18	7 53	2 18	7 18
8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32	8 6	2 29	7 32
8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39	8 13	2 35	7 39
3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45	3 51	8 11	4 45
11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48
11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48	11 46	4 37	2 48
10 9	4 38	10 25	10 9	4 38	10 25	10 9	4 38	10 25	10 9	4 38	10 25	10 9	4 38	10 25	10 9	4 38	10 25
10 25	4 56	10 43	10 25	4 56	10 43	10 25	4 56	10 43	10 25	4 56	10 43	10 25	4 56	10 43	10 25	4 56	10 43

Cahors, le 27 Octobre.

L'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL

Dans le rapport sur le budget du commerce, que M. Félix Faure a soumis mercredi dernier à ses collègues de la commission du budget, le rapporteur, indiquant les réformes principales qu'il conviendrait de réaliser en France pour répondre aux vœux du commerce et de l'industrie, s'attache tout particulièrement à démontrer l'influence heureuse que ne pourrait manquer d'avoir le développement de l'enseignement technique industriel.

L'enseignement technique industriel, qu'il ne faut pas confondre avec l'apprentissage dont il ne doit être que le complément, a pour but de faciliter à l'enfant ou au jeune homme le choix de la branche d'industrie dans laquelle il trouvera à employer le plus utilement ses facultés spéciales. C'est en quelque sorte la révélation élémentaire de l'art industriel tout entier, alors que l'apprentissage n'est qu'une préparation plus ou moins minutieuse renfermée dans les limites étroites d'un métier. Il est en effet un degré d'habileté manuelle et un talent d'imitation qui ne peuvent s'acquérir que dans les ateliers spéciaux ; mais il existe une imitation générale à l'industrie qui pourrait être très favorable à l'éclosion des aptitudes chez les travailleurs, et serait de nature à déterminer les vocations industrielles.

Si donc l'Etat n'a pas à entrer, au moins au point de vue technique, dans des détails d'éducation professionnelle multipliés par l'extrême division du travail et mis par leur nature même hors d'une surveillance

qui peut-être serait décourageante, il n'est pas à dire pour cela qu'il doive se désintéresser complètement de la question.

Le rôle d'un gouvernement vraiment libéral est de favoriser le développement de la production, et, par conséquent, de la richesse nationale, en donnant le plus large essor au commerce et à l'industrie par la suppression des entraves jadis apportées à la liberté du travail, ou, dans certains cas, par une production intelligente en même temps qu'égalitaire. Or, n'est-ce pas la plus évidente manifestation de la sollicitude toute paternelle de nos gouvernants pour les classes laborieuses, que ce souci de mettre aux mains de la jeunesse l'outil qui, convenablement adapté aux forces et aux tendances de chacun, concourra le plus utilement au bien-être individuel et à la richesse générale.

L'enfant, laissé dans une ignorance presque absolue des multiples applications de l'art industriel, choisira le plus souvent une profession pour laquelle il n'éprouve aucune aptitude, profession qui lui est en quelque sorte imposée par le milieu où il vit, et à laquelle il se résigne, faute de savoir en trouver une autre. Tel est mauvais menuisier qui aurait pu faire un excellent serrurier ou un horloger habile.

Au contraire, l'écolier qu'une éducation professionnelle aura instruit de la variété des métiers penchera tout naturellement vers celui qui lui offre le plus d'attrait, et, mis à l'œuvre, s'y appliquera avec l'ardeur que donne la conscience de sa capacité, tandis que partout ailleurs, se sentant médiocre, il serait fatalement paresseux.

Il ressort de là que l'utilité absolue de l'enseignement technique industriel ne sau-

rait être mis en doute, alors même qu'il serait seulement dispensé avec la parcimonie que nécessite le programme déjà chargé des écoles primaires. Le champ immense du travail s'élargirait plus ou moins pour l'adolescent et c'est le principal.

Mais les notions ainsi acquises seraient assurément bien superficielles. L'adolescent livré à lui-même les oublierait d'autant plus vite que l'apprentissage qui leur succède se borne trop souvent à des besognes ménagères absolument étrangères à la branche d'industrie que le patron est censé enseigner à l'apprenti. Il est donc indispensable de les compléter et même de les étendre aux degrés supérieurs, de manière à former avec la moyenne des travailleurs un noyau de maîtres ouvriers, et avec l'élite une pépinière de chefs d'ateliers ou d'ingénieurs des arts mécaniques.

L'initiative privée a devancé, sous le régime monarchique, la routine administrative en créant avec l'Ecole Centrale devenue ensuite établissement public, l'enseignement supérieur des arts et manufactures ; il appartient à la République de donner un élan nouveau à la production industrielle en lui fournissant des hommes.

Dans l'enseignement élémentaire, la multiplication des écoles manuelles d'apprentissage communales ou départementales, instituées par la loi du 11 décembre 1880, répond à ce but en généralisant l'étude des principales applications industrielles et des procédés les plus simples du travail manuel.

Les cours d'adultes sur les sciences industrielles — à l'instar des cours du Conservatoire des arts et métiers et ceux de l'Association philotechnique — développés dans

une large mesure, permettent aux intelligences d'élite de se frayer une route jusqu'aux écoles d'arts et métiers de Châlons, Angers, Aix et Nevers ; aux écoles spéciales de dessin ou de tissage de Lyon et de Nîmes, ou à celle d'horlogerie de Cluses. Enfin les fondations dues à l'initiative privée ou aux municipalités et actuellement très peu nombreuses, hélas ! apportent un très précieux concours.

Déjà le gouvernement ne leur marchandé pas les subventions qu'elles réclament ; il est prêt à mieux faire encore en faveur du commerce et de l'industrie si les intéressés veulent bien ne pas trop oublier la fameuse maxime : « Aide toi, le ciel t'aidera ».

★ ★

LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

M. le Président déclare ouverte la session extraordinaire pour 1887.

Un très grand nombre de députés sont dans la salle. MM. Rouvier, le général Ferron, Barbe, de Hérédia, Fallières, Dauterme au banc des ministres.

M. le Président du conseil dépose le projet du budget extraordinaire de la guerre et un projet de loi portant conversion du 4 1/2 ancien en rentes 3 0/0.

M. le ministre de la guerre dépose un projet modifiant le recrutement des sous-officiers de l'armée territoriale et de sa réserve ; 2^o un projet portant l'établissement de troupes de montagnes ; 3^o un projet portant réorganisation de l'artillerie ; 4^o un projet portant réorganisation de l'infanterie.

L'urgence est déclarée et les projets sont renvoyés à la commission de l'armée.

M. le ministre de l'instruction publique dépose un projet autorisant la réunion de 2 cantons sous la juridiction d'un seul juge de paix.

— A bientôt ! dit le jeune homme en lui serrant la main.

Et, toujours suivi par son chien, il s'enfonça sous le couvert, où il disparut.

— Oui, murmura le Canadien en suivant le jeune homme du regard, ce sera un rude chasseur, et si riche avec cela ! une vraie mine d'or. Et il ne s'en fait pas accroire ; il est bon et aimable avec tout le monde. Que Dieu le garde ainsi que sa mère ! ce sont de braves et dignes personnes.

Ayant ainsi parlé, le Canadien reprit sa faction. Madame la comtesse de Valenflours habitait depuis quelques années seulement l'Amérique.

Elle avait toujours vécu fort retirée, depuis son arrivée aux Etats-Unis.

D'abord à New-York, où elle habitait sur Broadway une magnifique maison lui appartenant.

Puis elle était passée au Canada, où elle avait acheté une fort belle propriété aux environs des « Trois-Rivières ».

On savait fort peu de choses sur son compte.

Elle n'allait pas dans le monde, ne recevait pas de visites, ce qui arrêta net tous les commentaires que l'on aurait pu faire sur elle.

Cependant, comme il faut toujours que l'on parle, voici ce que l'on disait :

La comtesse de Valenflours, restée veuve après un an de mariage, s'était vouée à l'éducation de son fils, qu'elle aimait beaucoup en souvenir de son mari, que, prétendait-on, elle pleurait encore.

Des raisons fort graves, que l'on ignorait, l'avaient obligée à s'expatrier alors que son fils avait à peine cinq ou six ans.

Deux personnes seulement l'accompagnaient :

51 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

IV

COMMENT ARMAND DE VALENFLEURS PARTIT EN CHASSE AVEC SON CHIEN DARDAR, ET QUELLE DÉCOUVERTE IL FIT DANS LA SAVANE, AU PIED D'UN ROCHER.

Ce chien était tout jeune encore, il avait à peine un an ; sa vigueur, son courage et son intelligence étaient extraordinaires ; il était de race croisée du Saint-Bernard et des Pyrénées.

Dire comment ses père et mère étaient venus en Amérique serait trop long et n'intéresserait que médiocrement le lecteur ; nous nous bornerons à constater qu'il avait voué à son jeune maître un de ces dévouements dont la race canine, si calomniée, est seule capable.

Que, de son autorité privée, il s'était constitué son garde du corps, qu'il lui obéissait sur un signe, sur un clignement d'yeux, et ne le quittait jamais d'un pas.

Il semblait exister entre l'enfant et l'animal

une affinité mystérieuse, magnétique, pour ainsi dire, qui les reliait entre eux.

Et, si ce n'était pas trop ambitieux, nous ajouterions, les complétait l'un par l'autre, tant ils s'entendaient et se comprenaient, même sans le secours de la voix.

Le jeune homme traversa la clairière et se trouva bientôt près du buisson où la sentinelle était embusquée.

Le chasseur se leva.

— Eh ! dit-il en riant, vous voilà, monsieur Armand ; vous ne dormez donc pas ?

— Non, mon brave Charbonneau, répondit le jeune homme ; il fait trop chaud pour dormir.

— Le fait est qu'il fait une polissonne de chaleur ! Vous n'en voyez pas de pareille, héin, là-bas, dans la vieille France, de l'autre côté de l'eau ? reprit le Canadien d'un air de bonne humeur.

— Je ne pourrais dire ni oui ni non, ami Charbonneau, j'avais à peine quatre ans lorsque ma mère m'a emmené avec elle en Amérique ; à cet âge, on ne conserve pas encore de souvenirs ; cependant, je crois que vous avez raison, et que la chaleur n'est jamais aussi élevée en France.

— C'est vrai, c'est vrai. Et où allez-vous comme cela, monsieur Armand ?

— Ma foi, je ne sais trop ; je vais un peu au hasard, faire une promenade, pousser une reconnaissance et tirer un coup de fusil si l'occasion s'en présente.

— Oh ! le gibier ne manque pas, fit le Canadien en riant ; il y en a de toutes sortes dans la savane, du bon comme du mauvais, vous le savez.

— Je me méfierai. Je ne suis pas un novice.

— Oh ! non, ça c'est vrai. Vous connaissez le désert comme si vous l'habitez depuis de longues années. C'est une justice à vous rendre. Avant deux ans d'ici, bien malin sera celui qui vous en remontrera, foi de Charbonneau qui est mon nom ! Si vous continuez, vous ferez un rude coureur des bois, je ne vous dis que cela !

— Vous me flattez, Charbonneau, mon ami ; mais il est certain qu'avec des maîtres comme vous et vos camarades, je reçois d'excellentes leçons, dont j'essaie de profiter le plus que je puis.

— Bon ! des leçons ? Vous n'en avez plus besoin, monsieur Armand ; vous comprenez et devinez tous les secrets du désert, comme si vous n'aviez jamais fait d'autre métier. Vous vous servez de votre carabine aussi bien que moi ; vous montez à cheval comme un comanche, et ce n'est pas peu dire ; il ne vous manque plus que l'expérience, et elle ne s'acquiert qu'avec l'âge ; vous avez du temps devant vous.

— Charbonneau, mon ami, vous êtes un détestable flatteur, dit le jeune homme en riant ; allons bonne veille !

— Et vous, bonne chasse, monsieur Armand. Qui sait ce que vous nous rapporterez ; seulement, soyez prudent, prenez bien garde ! songez au désespoir de madame la comtesse, s'il vous arrivait quelque chose.

— Bah ! que voulez-vous qui m'arrive ? n'ai-je pas Dardar avec moi ?

— C'est vrai, dit le Canadien en flattant le chien qui se laissa faire en remuant la queue, c'est un bon compagnon et un rude défenseur ; je n'ai jamais vu un animal aussi beau, aussi bon et aussi intelligent. A bientôt, monsieur Armand !

M. le ministre demande le renvoi à la commission déjà saisie de la question de compétence des juges de paix.

M. Jolibois demande le renvoi à une commission spéciale.

Le projet est renvoyé à l'ancienne commission.

M. le ministre de l'instruction publique dépose : 1° un projet de crédit de 278,000 francs pour l'achat de monte-charges pour le nouvel Hôtel des Postes; 2° un projet portant cession du palais du quai d'Orsay à l'union centrale des Arts décoratifs.

Le premier de ces projets est renvoyé à la commission du budget et le 2° au bureau.

M. Millerand dépose, au nom de la commission du budget, son rapport sur l'administration pénitentiaire.

M. Boysses celui de la justice;

M. Félix Faure, celui du commerce;

M. Ménard Dorian, celui de la marine;

M. Peytral parle au nom de la commission du budget, il rend compte de l'état des travaux de la commission. Il lui reste à s'occuper des affaires étrangères, des beaux-arts et des cultes.

Le budget rectifié n'a été déposé en effet que le 5 juillet, la commission y travaille depuis le 15 septembre. La commission a bien employé son temps; elle ne faillira pas à son devoir.

M. René Brice dépose une demande d'interpellation sur les adjudications de blés étrangers. L'interpellation est fixée à samedi.

M. Cunéo-d'Ornano dépose un projet de résolution portant nomination d'une commission de 22 membres pour examiner les faits relatifs au trafic des décorations. L'orateur demande l'urgence.

M. Rouvier dit que l'instruction est ouverte, il faut lui laisser suivre son cours sous peine de commettre une véritable confusion de pouvoirs.

M. Cunéo-d'Ornano insiste. L'urgence est votée par 379 voix contre 155.

M. Delattre dépose une demande d'interpellation sur la mobilisation du 17° corps et sur les mesures de sécurité qui doivent être prises par les chemins de fer.

L'interpellation est fixée au jeudi 5 novembre.

M. Steeg demande la mise en tête de l'ordre du jour du projet de loi sur les traitements des instituteurs.

Le projet est mis à l'ordre du jour par 379 voix contre 9.

Le projet de M. Yves Guyot est mis à l'ordre du jour avec le numéro 2.

M. Bovier-Lapierre demande le 4° rang pour le projet d'instruction criminelle; la Chambre se range à cet avis.

M. Roque de Filliol demande la discussion immédiate de la prise en considération du projet sur les incompatibilités parlementaires. La proposition est prise en considération.

La Chambre décide que la commission d'enquête (proposition de M. Cunéo-d'Ornano) sera nommée jeudi à 1 heure avant la séance.

La séance est levée à 3 heures 45 et renvoyée à jeudi à 1 heure.

SENAT

La séance est ouverte à 2 heures.

On procède au tirage au sort des bureaux; après quoi, le Sénat s'ajourne à jeudi.

M. le général Campenon demande de différer la nomination de la commission de l'armée. Il s'agit d'abord de savoir si elle sera élue au scrutin de liste ou dans les bureaux.

sa camériste, en même temps que sa sœur de lait, et un parent de celle-ci, nommé Jérôme Desrieux, homme de trente-deux ans au plus, ancien zouave, d'une bravoure à toute épreuve; elle en avait fait son intendant, et elle avait en lui une entière confiance.

Ces deux personnes étaient dévouées à la comtesse, dont elles ne se séparaient jamais; elles ne parlaient jamais de leur maîtresse qu'avec vénération.

On avait vainement essayé d'obtenir par elles des renseignements sur la comtesse.

Trois mois à peu près avant le jour où nous la rencontrons à pleine apacheria, madame de Valenlours avait reçu de France une lettre renfermant sans doute des nouvelles d'une haute importance, car elle avait aussitôt fait les préparatifs d'un long voyage.

Elle avait engagé des coureurs des bois canadiens, loué des domestiques ou peones, et s'était mise en route pour le Mexique, sans même révéler aux uniques personnes de son intimité les causes et le but de son voyage, qui était ainsi demeuré secret.

En arrivant sur le territoire indien, elle avait engagé, en qualité de guides, trois guerriers comanches, sur la recommandation de Charbonneau, dont ils étaient connus.

Deux jours avant celui où nous avons rencontré la comtesse, elle s'était séparée de Jérôme, qui était parti en avant en compagnie d'un des guerriers comanches, chargé, selon toute apparence, d'une mission importante, mais que, seuls, la comtesse et lui connaissaient.

Voilà tout ce qui avait transpiré dans le public

L'ajournement est prononcé.

M. Isaac dépose une demande d'interpellation sur le récent décret relatif à l'Indo-Chine.

La séance est levée à 2 heures 35.

INFORMATIONS

L'emprunt de 1881

Le Paris cite aujourd'hui deux nouveaux faits à la charge de M. Wilson :

« En 1881, dit-il, M. Magnin étant ministre des finances, et M. Wilson sous-secrétaire d'Etat, un emprunt national eut lieu.

« Aux termes du décret qui précéda l'émission, les souscriptions devaient être réduites au cas où l'emprunt serait converti plusieurs fois. Il était fait exception pour les unités souscrites.

« M. Wilson, quelques jours avant l'ouverture du guichet, fit confectionner une liste de souscripteurs imaginaires, dont les noms furent copiés dans le Bottin. Cette liste avait l'épaisseur d'un gros volume. Le sous-secrétaire d'Etat demanda à la direction chargée de l'émission de lui délivrer des unités au nom de chacune des personnes ainsi dénommées.

« Le chef de service accepta la liste; mais, avant de déférer au service de M. Wilson, il crut devoir informer M. Magnin de la démarche du sous-secrétaire d'Etat. Bien entendu, le ministre s'opposa à ce qu'il y fut donné suite. Il conserva même dans son cabinet la liste si laborieusement composée, et la fit, dit-on, déposer plus tard aux archives du ministère où ce curieux document doit figurer encore.

« MM. Gay, ancien directeur du mouvement des fonds; Conderc, ancien directeur de la comptabilité publique; Boutin, alors chef de cabinet du ministre, aujourd'hui directeur général des contributions directes, pourraient attester la réalité de ce fait.

« L'emprunt ayant fait au moment de son émission et même auparavant une forte prime, on comprend l'avantage que M. Wilson pouvait avoir à posséder un nombre considérable d'unités irréductibles. »

L'emprunt de 1886

En 1886, dit toujours le Paris, M. Sadi-Carnot étant ministre des finances, un emprunt fut contracté par l'Etat.

« Aux termes du décret réglant l'émission, les unités seules devaient être irréductibles. Dès l'avant-veille, cet emprunt faisait une prime de 2 fr. 50 par 3 fr. de rente. Le jour de l'emprunt, à Lons-le-Saulnier, deux agents de M. Wilson, MM. Alcan, père et fils, correspondants pour le Jura du journal le Petit Bourguignon, rascolèrent dans la ville tous les mendiants, les circueurs de boîtes, et jusqu'à des filles publiques qu'ils amenèrent devant les bureaux de la trésorerie générale.

« Là, MM. Alcan remettaient 15 fr. (c'était le montant du premier versement exigé pour chaque unité) à chacun de ces individus, qui allaient ensuite, et sous leur surveillance, les verser au guichet en demandant un récépissé provisoire. Aussitôt le récépissé délivré, les agents de M. Wilson s'en emparaient et remettaient dix ou quinze centimes au souscripteur fictif pour prix de sa complaisance. »

Le meeting de Tours. — EXÉCUTION DE M. WILSON.

Tours, 26 octobre.

Les portes du cirque sont ouvertes un peu avant

sur madame de Valenlours.

Ce n'était pas beaucoup.

Aussi, à New-York et aux Trois-Rivières, la curiosité était-elle extrême.

Armand de Valenlours, ce charmant enfant que nous avons vu si amicalement causer avec Charbonneau, s'était enfoncé sous bois, en compagnie de son chien Dardar.

Le jeune homme, en proie à ce besoin de mouvement si naturel à son âge, et ne se sentant pas la plus légère disposition au sommeil, n'osant pas avouer à sa mère son envie de promenade de crainte de l'effrayer, avait attendu qu'elle fût endormie pour se lever et s'échapper de la tente.

Il n'avait pas l'intention de chasser.

Ce qu'il voulait, c'était marcher et tromper le temps en prenant de l'exercice.

Il marchait donc nonchalamment à travers bois, le fusil sous le bras, et regardant autour de lui tout ce qui s'offrait à ses yeux sans y attacher autrement d'importance.

D'ailleurs, à cette heure chaude de la journée, la chasse, s'il l'avait essayée, n'aurait pas été fructueuse.

Le gibier à poil, accablé par la chaleur, dormait au remisage, et les oiseaux, blottis au plus épais de la frondaison, dormaient la tête sous l'aile.

Le bruit seul des pas du jeune homme troublait le calme profond de la solitude ensommeillée.

Il n'y avait pas le plus léger souffle dans l'air.

Arbres et plantes étaient immobiles et semblaient, eux aussi, se livrer au repos, en attendant la fraîcheur bienfaisante de l'après-dîner.

Seules, des myriades de moustiques et de maringouins tournoyaient fiévreusement en bouton-

nant dans chaque rayon de soleil qui avait réussi à percer l'épaisseur du feuillage.

Armand avait ainsi fait près d'une lieue, en errant à l'aventure, sans que rien n'eût encore sérieusement attiré son attention.

Il se préparait à revenir sur ses pas et à reprendre le chemin du campement, lorsque Dardar, qui marchait un peu en avant de lui en éclairant, s'arrêta subitement sur ses jarrets, en relevant la tête et aspirant l'air avec force.

Puis il se retourna vers son maître, le regarda fixement de son œil presque humain, et fit entendre une de ces plaintes douces, presque inarticulées, dont il avait l'habitude.

— Qu'y a-t-il ? mon bon chien, lui demanda le jeune homme, en armant son fusil, as-tu vu quelque chose de suspect ? as-tu senti un fauve ?

Le chien ne remua pas; il semblait changé en pierre.

— Est-ce un ennemi ?

Le chien ne bougea pas.

— Alors, nous avons sans doute affaire à un ami ? reprit le jeune homme.

Dardar remua joyeusement la queue; il n'y avait pas à se tromper à cette réponse; Armand désarma son fusil et le remit en bandoulière.

— Quel ami puis-je rencontrer ici ? murmura-t-il; enfin, nous verrons; marche, Dardar, je te suis.

Le chien agita la queue de nouveau, et il se remit en route, mais lentement, pas à pas, avec précaution, comme s'il eût voulu ne pas effrayer l'être, quel qu'il fût, qu'il avait découvert et dont il avait dénoncé la présence.

Arrivé près d'un buisson assez touffu, le mo-

l'assemblée comme juge. (Tonnerre de réclamations).

Le Président demande : « Wilson a-t-il eu raison ou tort d'user de sa position pour trafiquer des faveurs. Vous aurez, citoyens, un verdict à rendre là-dessus. » Cris : démission ! démission !

M. Roche prend la parole et somme M. Wilson de donner sa démission. (Cinq minutes d'applaudissements. — Cris furieux de : Démission ! démission ! et sifflets.)

Le Président fait voter.

Tous les bras se lèvent pour la démission.

La séance est levée aux cris répétés de : Démission ! démission !

M. Wilson, en sortant du meeting, a déclaré qu'il considérait les gens qui avaient voté, ce soir, sa démission, comme une coalition d'anarchistes et d'intransigeants et qu'il ne tiendrait pas compte de leur décision.

A la Chambre. — On commente vivement la réunion de Tours et la note du Petit Journal mettant M. Grévy en demeure de se séparer entièrement de M. Wilson.

L'incident Caffarel et le tzar

Copenhague, 24 octobre.

Le parti allemand, dont il y a encore quelques représentants à la cour du tzar, essaie de profiter de l'affaire Caffarel pour détourner l'empereur Alexandre de la France et le faire revenir de son antipathie contre les Allemands. Tous ces efforts cependant se sont brisés contre la volonté immuable et la fermeté de caractère d'Alexandre. Le tzar a répondu à toutes les insinuations, que la Russie, tout comme les autres pays, n'était pas exempte de pareils chevaliers d'industrie, et que, par conséquent, il serait inconvenant d'incriminer toute une nation pour des actes pareils à ceux dont s'occupe actuellement l'opinion publique en France.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Le projet de conversion. — Voici quelques détails sur le projet de conversion du 4 1/2 ancien, adopté par le conseil des ministres :

Le dispositif comprend treize articles.

L'article 4^{er} autorise le ministre des finances à créer la somme de rentes 3 0/0 correspondant à l'annuité de 37,422,534 fr., inscrite au budget des finances pour le service du fonds 4 1/2 0/0 ancien.

Le ministre des finances est autorisé à convertir l'ancien 4 1/2 ou à rembourser les porteurs de ce fonds qui n'accepteraient pas la conversion.

Le projet de loi, dans ses articles successifs, prévoit trois cas :

1° Les porteurs qui n'auront pas manifesté d'avis, seront considérés comme acquiesçant à la conversion; 2° ils recevront la quantité de rente 3 0/0 qui, au taux qui sera fixé par le ministre des finances, correspondra au capital qu'ils possèdent en 4 1/2 ancien; 3° ces porteurs conserveront un droit de préférence vis-à-vis de tout autre souscripteur, pour le surplus de rentes 3 0/0 correspondant à la différence d'intérêt.

Un article du projet permet d'effectuer la conversion des rentes 4 1/2 ancien, appartenant aux incapables de toute catégorie, mineurs, etc.

losse s'arrêta de nouveau et regarda son maître.

— Bien, répondit celui-ci, tu veux que je voie par moi-même avant que d'aller plus loin, n'est-ce pas, Dardar ? Soit, mon garçon.

Le jeune homme s'avança alors.

Il écarta avec précaution les branches du buisson, puis il se pencha en avant et regarda.

Il retint avec peine un cri d'admiration, au tableau enchanteur qui s'offrit alors à son regard.

Etendue au pied d'un rocher, abritée par le feuillage touffu d'un immense mahogany, une fillette de huit à neuf ans, d'une beauté presque surhumaine, dormait de tout son cœur.

Près d'elle, sur l'herbe, gisaient les restes d'un frugal repas, quelques fruits et quelques morceaux de biscuit et une légère valise en cuir, entrouverte et laissant apercevoir des aliments en petite quantité et quelques autres provisions de bouche.

Un magnifique cheval, de taille moyenne, à la tête fine et intelligente, à l'œil de feu et aux jambes de cerf, tout sellé à la mode mexicaine, mais dont le mors était enlevé, après avoir achevé sa provende, dont on voyait encore les traces sur un zarapé jeté à terre, allongait la tête vers l'enfant comme s'il eût voulu protéger son sommeil.

Rien de simple, de frais et de ravissant comme ce tableau.

Au milieu de ce désert peuplé de fauves, de sauvages et de bandits, cette fillette dormait, calme et sans crainte, sous l'œil de Dieu, sans autre protection que son innocence et son ignorance complète des dangers terribles qui l'entouraient de toutes parts, sans qu'elle semblât même les soupçonner.

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

Un autre article autorise le ministre des finances à s'entendre avec la Banque pour toutes les opérations de Trésorerie que la conversion rendrait nécessaires.
Enfin un article fixe les frais de négociation de l'opération.

Droit sur les vins sucrés. — La direction générale des contributions indirectes vient d'envoyer à ses agents une circulaire d'un grand intérêt pour les populations viticoles, mais qui ne sera pas accueillie sans protestations.

Jusqu'ici, dans les villes sujettes à l'exercice, la fabrication des vins en seconde cuvée, avec addition de sucre, n'était passible d'aucun droit. Désormais, dans ces localités, les vins de cette catégorie seront frappés d'un droit de 5 fr. 05 par hectolitre.

La régie estime que vingt-cinq kilos de sucre représentent un hectolitre de vin ainsi fabriqué.

L'administration ne se dissimule pas que sa décision est un peu tardive, et que certains propriétaires auraient reculé devant les approvisionnements de sucre réalisés s'ils avaient prévu ce qui arrive. Mais c'est encore, paraît-il, une mesure d'équilibre budgétaire.

Aussitôt informé de l'impôt qui allait charger encore ses administrés, M. Costes, maire de Cahors, fit immédiatement les démarches les plus actives auprès de l'administration, afin d'épargner à la population le supplément d'impôt dont elle est menacée. Ces démarches ne sont pas restées sans résultat. Nous savons en effet de source certaine, que M. le directeur des contributions indirectes du Lot a été autorisé par le ministre des finances à ne point percevoir le droit de 5 francs 5 centimes, sur les vins seconde cuvée, fabriqués avant la notification de la circulaire dont nous parlons plus haut. Nous savons également que selon toutes probabilités, le droit sera compris dans l'abonnement que la ville de Cahors a avec l'administration des contributions indirectes et que cette dernière n'aura par conséquent, aucune répétition à exercer à l'égard des récoltants ou acheteurs de la commune de Cahors, qui auront fabriqué des vins, depuis la réception de la circulaire précitée.

Du Gaz, S. V. P. ! — Nous recevons la lettre suivante, qui confirme les renseignements que nous avons donnés, ces jours derniers, sur le mauvais éclairage de la ville :

Monsieur le rédacteur,
Vous avez reproduit, dans le dernier numéro de votre journal, de très justes observations sur le mode actuellement adopté pour l'éclairage de la ville. Je puis les confirmer par mon expérience personnelle. Le 13 octobre, je devais aller dire la messe, à cinq heures du matin, chez les Frères. Je sortis de chez moi à cinq heures moins un quart ; il pleuvait, le temps était, par conséquent, très noir. Aussi l'obscurité était si profonde dans la Chartreuse, qu'après avoir essayé d'y faire quelques pas, je dus retourner en arrière et aller faire le tour par la rue du Lycée. Si encore un des deux becs de gaz qui éclairent la Chartreuse était resté allumé, on aurait pu se reconnaître. Le chemin par la Chartreuse est pourtant le plus court pour un bon nombre de personnes, lorsqu'il s'agit de se rendre à la gare, et il y a un train à 4 heures 41 m., un autre à 6 heures 25. On pourrait peut-être ménager la suppression d'un certain nombre de becs de gaz, de telle manière qu'aucun quartier ne restât absolument plongé dans les ténébreux.
Agréez, et.
BLAVIEL, vic. gén.

Lycée de Cahors. — Par arrêtés ministériels, en date du 19 octobre courant :

M. Audemar, professeur chargé de cours de seconde (6^e classe), au lycée de Cahors, est chargé à titre de suppléant, des fonctions de professeur chargé de cours de rhétorique audit lycée, pendant la durée du congé accordé à M. J. Combarieu ;

M. Languelanes, ancien chargé de cours, boursier d'agrégation, est chargé, à titre de suppléant, des fonctions de chargé de cours de seconde (6^e classe) au lycée de Cahors, pendant la durée de la suppléance confiée à M. Audemar ;

M. Tissot, chargé de cours de 4^e (6^e classe) au lycée de Lons-la-Saulnier, est chargé de cours de cinquième, au lycée de Cahors, en remplacement de M. Gauthier, appelé à d'autres fonctions.

Collège de filles. — Lundi matin ont commencé les travaux de démolition de l'immeuble (ancienne maison Cavole Domoulin), affecté au collège de filles de Cahors.

Collège de Figeac. — M. Baby, nommé professeur de septième au collège de Figeac, est chargé, à titre de suppléant, des fonctions de professeur de septième et huitième au collège de Moissac, pendant la durée du congé accordé à M. Cadène.

Brevet supérieur. — Dix candidats se sont présentés ; trois ont été admissibles, et M. Ségala a été définitivement reçu.

M. Verdy, déjà pourvu du brevet supérieur, a obtenu la mention de l'allemand.

Les engagés conditionnels du département du Lot sont répartis ainsi :

Au 9^e de ligne, à Agen, 8 ; au 18^e d'artillerie, à Toulouse, 4.

Albas. — M. Vincent Delcros a été élu, dimanche, conseiller municipal par 197 voix contre 167 données à M. Gayral.

Luzech. — MM. Méraux Auguste, et Baudel Louis, républicains, ont été élus dimanche conseillers municipaux, le premier par 284 voix, le second 274, contre M. Guilhaou, pharmacien (207 voix) et M. Cavalé (191).

Réseau télégraphique. — Un arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 21 octobre, autorise l'établissement d'une ligne télégraphique, savoir : 1^o de Peyrebrone à Séniergues, sur le côté gauche du chemin de grande communication n^o 51 ; 2^o de Séniergues à Montfaucou, sur le côté droit du chemin d'intérêt commun n^o 2. Cette nouvelle ligne traversera les communes de Saint-Proiet, Ginouilhac, Souci-rac et Montfaucou et reliera cette dernière à Gourdon.

Les travaux d'installation ont commencé lundi.

Pièces russes. — Le ministère des finances publie l'avis suivant :

Le public est prévenu qu'à partir du 1^{er} novembre prochain, de nouvelles pièces d'or, russes, de 10 et de 5 roubles frappées à l'effigie des empereurs de Russie, aux mêmes conditions de fabrication que nos pièces nationales de 40 et 20 fr. ; seront admises pour 40 et 20 fr. dans les caisses publiques.

Bureaux de tabac. — Une mesure générale à laquelle on ne peut qu'applaudir, vient d'être adoptée par l'administration des contributions indirectes.

Un grand nombre de bureaux de tabac, à Paris comme en province, sont gérés par des personnes de nationalités étrangères. A partir du 1^{er} janvier prochain, les titulaires des bureaux de tabac qui font gérer leur établissement seront tenus de n'en confier la gérance qu'à des personnes de nationalité française.

L'appel des dispensés. — Le Journal du Midi contient une note signée de M. M.-N. Baragnon, sénateur, avocat à la Cour d'appel de Nîmes, concernant le règlement ministériel qui ordonne l'appel, en même temps que leur classe, des jeunes gens dispensés.

Selon M. Baragnon, ce règlement contient un excès de pouvoir et une violation formelle de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée :

Excès de pouvoir par l'appel sous les drapeaux et l'incorporation d'un certain nombre de jeunes gens pendant un temps que le ministre détermine, alors que nulle part la loi ne lui a confié cette autorité.

Violation de la loi en ce que le règlement ministériel, sous prétexte de réglementer certains exercices prévus par l'article 25 de la loi de 1872, n'est autre chose que la suppression temporaire des dispensés d'activité établis par l'article 17 de la même loi.

Conformément au droit commun, il estime que les parties intéressées, c'est-à-dire les jeunes gens dispensés par l'article 17 de la loi, et néanmoins appelés à l'activité par le règlement du 31 juillet, ont le droit de déférer au conseil d'Etat la décision ministérielle comme entachée d'excès de pouvoir et de violation de la loi.

Le recours peut être exercé, soit contre le règlement lui-même, soit contre l'ordre d'appel individuel qui en serait l'exécution, et qui seul constituera, vis-à-vis de l'intéressé, la notification légale de la décision critiquée.

Peut-être serait-il sage de ne pas attendre cette dernière éventualité ; car, malgré le droit que possède en principe tout citoyen de ne pas tenir compte des actes administratifs qui constituent un abus de pouvoir, on comprend que tout ordre émanant du ministre de la guerre doit être toujours obéi, alors même qu'il est attaqué devant la juridiction compétente. J'imagine pourtant que cette juridiction prendrait des mesures pour rendre sa décision en temps utile, et, dans tous les cas, fût-elle tardive au point de vue de l'intéressé, elle sauvegarderait l'avenir.

Cette note d'un jurisconsulte éminent méritait d'être signalée aux nombreux intéressés qu'elle concerne.

Accident. — Le sieur Salgues, teinturier à Cahors, accompagné de sa femme et de son domestique, revenait de voyage, lorsque sur la

route de Concorès à Peyrilles, le cheval prit peur et gagna le fossé. M^{me} Salgues et le domestique n'eurent aucun mal, mais le sieur Salgues reçut de fortes contusions.

Gourdon. — Dans la matinée de vendredi, à l'entrée de Salviac, un jeune garçon de 14 à 15 ans conduisait un bœuf qu'il avait attaché solidement à un de ses bras. Tout à coup, l'animal s'emporta et entraîna l'enfant dans sa course folle, à travers les fossés, les tas de pierres, les arbres et les haies, sans que celui-ci parvint à délier la corde qui le retenait au bœuf. Aux cris désespérés de l'enfant, des gens qui étaient dans les champs accoururent, et ce n'est qu'après un parcours de plusieurs centaines de mètres que l'on put maîtriser l'animal. Mais hélas ! tout secours était inutile, et le pauvre garçon avait succombé au milieu d'atroces souffrances.

Bolide. — Lundi soir, entre cinq heures et demie et six heures, il nous a été donné d'assister à un spectacle aussi rare que superbe.

Un bolide, de la grosseur d'une bombe, à traversé le ciel, du Sud-Ouest à l'Est. Le météore à son apparition, était d'un rouge ardent ; il laissait derrière lui, une traînée d'un vert éblouissant. Quand il s'est abimé derrière l'horizon, il jetait des feux multicolores et semblait tourner sur lui-même.

Plusieurs paysans prétendent avoir entendu un certain sifflement dans l'air — ce qui indiquerait que le météore se trouvait à une distance rapprochée de la terre.

La durée du phénomène a été de près d'une minute.

Les huîtres. — Voici la saison des huîtres qui est ouverte ; les coquilles d'huîtres vont-elles continuer, comme par le passé, à être jetées au milieu des décombres.

La coquille d'huître n'est cependant pas sans valeur. Elle est essentiellement composée de carbonate de chaux uni à un peu de phosphate et de matière organique azotée. Or, ce mélange de sels est, pour les terres pauvres, en substances calcaires, un engrais de premier ordre. Il serait facile de recueillir ces coquilles, de les broyer, et de faire entrer cette poudre fertilisante dans des compost ou des mélanges avec le fumier.

C'est ce qui a lieu en Chine et aux Etats-Unis. Les américains se servent des coquilles d'huîtres pour macadamiser les routes et faire dans les jardins d'agrément des allées qui acquièrent par l'emploi de cette substance, une blancheur éclatante. En les brûlant, ils en obtiennent une chaux excellente, bien préférable à la chaux ordinaire, et recherchée pour les constructions. Cette dernière industrie est même en pleine prospérité ; dès 1880, les fours à chaux de Fair-Haven, brûlaient annuellement plus de 250,000 boisseaux de coquilles d'huîtres.

Quant à l'huître même, rappelons qu'elle n'est pas seulement un aliment recherché, mais encore un médicament de premier ordre, car elle contient l'iode, le brome et le chlore sous la forme la plus assimilable. On peut donc en recommander la consommation aux personnes et aux enfants rachitiques ou scrofuleux.

Enterrée vivante. — Le parquet a décidé que l'exhumation de madame L... cette femme qui, d'après la rumeur publique, avait été enterrée vivante au cimetière de Clichy, n'aurait pas lieu.

L'enquête a démontré que cette affaire n'était basée que sur des commérages et que la mort de M^{me} L... avait été réellement causée par une maladie chronique.

THÉÂTRE DE CAHORS

Nous apprenons que M. Gauthier, directeur du grand théâtre des Nouveautés de Toulouse, viendra donner tous les samedis des représentations à Cahors, la première représentation aurait lieu le 29 octobre.

Etude de M^e Georges DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT D'UN Jugement de séparation de biens

Suivant jugement du tribunal civil de Cahors, en date du vingt-cinq octobre courant, la dame Marie Cubaynes, sans profession, domiciliée au lieu de Lacan, commune de Belmont, a été séparée de biens d'avec le sieur Pierre Linon, son mari, propriétaire, domicilié avec elle de ladite commune de Belmont.

Pour extrait certifié véritable.
Cahors, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.
L'avoué poursuivant,
G. DELBREIL.

BOURSE. — Cours au 24 octobre.

3 0/0.....	82 00
3 0/0 amortissable (ancien).....	00 00
3 0/0 id. 1884.....	84 75
4 1/2 0/0 ancien.....	102 30
4 1/2 0/0 1883.....	109 12

Dernier cours du 24 octobre.

Actions Orléans.....	1,305 00
Actions Lyon.....	1,261 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	398 75
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	292 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	349 50

N'allez pas à Paris sans visiter le **Louvre Dentaire**, rue du Pont-Neuf, 15, et rue de la Monnaie, 16. Patroné par les premières célébrités médicales. — Extraction des dents sans douleur et sans endormir. — Aurifications, Dentiers, etc. — Le plus bel établissement de Paris et le moins cher.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT
LES TARDES-AVISÉS
OU UNE RÉVOLTE DE PAYSANS DANS LE QUERCY
PAR M. FRANÇOIS CANGARDEL
(Suite et fin)

« A l'esgard de l'estat des frais exposés par la communauté conteneus aux estats il sera présenté à Mgr l'Intendant par le dit sieur Dayma afin qu'il lui plaise de le faire examiner et faire ordonner l'imposition des sommes qu'il faudra régler sur la Généralité ».

Cette réclamation, qui semble si juste, irrita l'Intendant qui écrivit au maire et aux consuls la violente et insultante lettre qui suit :

« A Montauban, ce second aoust 1707.
Il est surprenant, Messieurs, que le Roy établisse M. le comte de Boissières pour commandant à Cahors, et qu'une cabale de mutins de votre communauté qui ne veulent reconnaître ni autorité ni subordination, et qu'on cause en parties du désordre du Quercy, refusent de loger et de payer l'ustensile ordinaire à un commandant qui a aussi utilement travaillé pour le service du Roy et le bien de votre communauté. Je vous écris donc cette lettre pour vous ordonner d'y satisfaire, et si quelqu'un manque de se trouver à l'assemblée de ville qui sera tenue pour cela, je vous prie de m'envoyer son nom ; cependant comme je vois la mutinerie qui règne dans l'esprit des habitants de Cahors, je fais avancer encore un régiment d'infanterie et six compagnies de dragons, afin d'estre en estat de les contenir. Je suis, Messieurs, entièrement à vous. Legendre signé » (1).

Le Conseil général fut convoqué le 8 août, avec les formalités d'usage, et, malgré les menaces de l'Intendant, quatre ou cinq habitants seulement s'y rendirent. L'assemblée se réunit de nouveau le 10, et cette fois, comme il s'y trouvait un nombre suffisant de membres, il fut décidé « qu'on n'accorderait ni logement, ni ustensile à Monseigneur le comte de Boissières, jusques à ce qu'on aura écrit en cour pour savoir l'intention de sa Majesté à ce sujet ». Mais M. de Boissières, se montrant dans cette circonstance aussi désintéressé et conciliant qu'il avait été auparavant courageux, déclara se contenter du logement, seul comme attaché à sa qualité de commandant de Cahors, ce qui lui fut accordé par délibération du 5 octobre. On décida en même temps que M. le comte de Boissières serait prié « de parler à l'Intendant pour le supplier de nommer les personnes qu'il trouverait à propos pour ouïr et clore les comptes de la dépense faite par la ville à l'occasion des paysans révoltés et de vouloir en faire faire rembourser la communauté et imposer un fonds sur la Généralité ou, en cas qu'il y eut entre les mains du dit seigneur Intendant, le prier de vouloir l'employer au remboursement tant de la dite dépense, réparations, que de celles qui peuvent rester à faire pour la sûreté et défense de la ville » (2).

Le retard apporté dans ce remboursement était une cause de souffrance pour les particuliers qui avaient fait l'avance de leurs biens.

Nous ne savons si cette réclamation fut entendue, mais le roi fit don à la communauté de 2000 l. qui devaient venir en réduction de la taille, et dont la répartition devait être faite au sol la livre sur tous les contribuables.

Tels ont été les effets et les suites de cette révolte qui pouvait avoir pour la France, dans les circonstances si fâcheuses où elle se trouvait, les plus graves conséquences. Quelques personnes périrent ; d'autres, en plus grand nombre, furent ruinées, et cependant, comme le disent Dangeau et Saint-Simon dans leurs mémoires, on fut obligé de suspendre l'exécution de l'édit et de le laisser tomber en désuétude.

(1) Archives communales de Cahors.
(2) Archives communales de Cahors.
(Extrait du Bulletin de la Société des Etudes).

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 22 octobre 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Emmanuel Gonzales. — Frontière du Maroc : mission Say. — Beaux-Arts : « Frayeur ». — Hommage à Cervantès, par le congrès littéraire et artistique international de Madrid, le 15 octobre 1887. — Inauguration du monument de Deak, à Budapest. — Les mois fleuris, par « Habert-Dys » : octobre. — Le dictionnaire de l'ameublement. — Le théâtre illustré : « Surcouf ». — « Aventure d'un mort », nouvelle, par Auguste Lepage. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par

A. Boisard. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Rébus. — Gravures : M. Emmanuel Gonzales, délégué de la Société des gens de lettres. — Frontière du Maroc : les Beni-Snassen. — Salon de 1887 : « Frayeur », tableau de M. Léon Olivé. — Madrid : Le congrès littéraire international, hommage à Cervantès. — Budapest : Inauguration de la statue de Deak, en présence de S. M. François-Joseph. — Les mois fleuris : octobre. — Les livres illustrés : Le dictionnaire de l'ameublement et de la décoration, par Henry Havard. — Le théâtre illustré : « Surcouf », opéra-comique de M. Robert Planquettes, représenté aux Folies-Dramatiques. — Echees, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine, Bureau 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 461 (23 octobre 1887). — Jean Sigaux. Le Kabyle. — Jules Claretie. Monsieur le Ministre (suite). — C. Cassot. Le Chant de l'Alouette (suite). — G. Vannesson. Un coup d'éclat. — Hector Malot. Sans famille (suite). — F. du Boisgobey. Se Secret de Berthe (suite).

La 94^e série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE, vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C^{ie}.

L'auteur y continue son étude si remarquable d'un pays que les Français ont grand intérêt à bien connaître.

Outre une carte descriptive de la culture du froment dans ce pays, une gravure représentant l'entree de Tilsit orne le texte.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

Eviter les contrefaçons
CHOCOLAT MENIER
Exiger le véritable nom

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné chauffant tout l'Etablissement

THERMES DE CAHORS

Saison d'Hiver
Calorifère perfectionné chauffant tout l'Etablissement

INSTITUT HYDROTHERAPIQUE

DU
Docteur TEYSSÈDRE

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Etablissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, d-shabilliors, cabines de bains, etc.).
Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.	1 fr.	Bain simple	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.	2 fr. 50	Bains médicamenteux	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennes, etc.	1 fr. 50

Linge compris.

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

LIBRAIRIE CENTRALE DES BEAUX-ARTS, 13, Rue Lafayette, PARIS.

Histoire Ancienne de l'Orient

Par François LENORMANT

Continuée par M. Ernest BABELON, attaché au Département des Antiques à la Bibliothèque nationale

Tom I. Les Origines, les Races et les Langues.
Tom II. Histoire de l'Égypte, de la Chaldée, de l'Assyrie et de la Perse.
Tom III. Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.
Tom IV. Histoire de l'Assyrie et de la Chaldée.

L'ouvrage formera six volumes gr. in-8, illustrés de plus de mille gravures et cartes en noir et en couleur.

Prix de chaque volume : Broché, 18 fr. — Relié, 24 fr.

LES QUATRE PREMIERS VOLUMES SONT EN VENTE. — L'OUVRAGE SERA COMPLET EN MARS 1887

Payable CINQ francs par mois

Livraison spécimen gratuite envoyée sur demande

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etouffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.
JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

GRAND ENTREPOT
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRANSAC : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80 ; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POGUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40 ; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70 ; Larbeaud 0 fr. 60 ; Célestins 0 fr. 80 ; G^{de} grille 0 fr. 80 ; Hôpital 0 fr. 80 ; VALS : St-Jean 0 fr. 80 ; Dominique 0 fr. 80 ; Précieuse 0 fr. 80 ; Rigolette 0 fr. 80 ; Amélie 0 fr. 80 ; La Perle 0 fr. 70 ; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées ; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

LIQUEUR DITE ÉLIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

L'Élixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les bourgeons de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

Grandes médailles d'argent
1878

SI RÉCOMPENSES 1^{re} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR.

1880 DIPLOME D'HONNEUR

BORDEAUX EXPOSITION 1880 CONCOURS

LA PETITE BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE à 25 Cent. le Volume

contient les meilleurs ROMANS, VOYAGES, etc., signés des auteurs les plus célèbres et donne, pour 25 CENT., des ouvrages vendus partout 1 fr., 2 fr. et même 3 fr. le volume.

EXTRAIT DU CATALOGUE

L'Amour au pays bien	2 fr.	A. MATHIEU & ÉTIENNE	Une fille de théâtre	2 fr.
Le Lion amoureux	2 fr.	MILLAMODE	Le grand coup de construction	2 fr.
Le Drame du train noir	2 fr.	EMMANUEL BONALES	Les Enfants de gibeine	1 fr.
Les Repaires de Paris	1 fr.	PAUL BONNETAIN	Souvenirs d'un St-Cyrien	1 fr.
Le Jolie Brunesseuse	1 fr.	RENE MAZERY	Le Compère de têtes	2 fr.
Les Femmes de France	1 fr.	LOUIS NOIR	Le Vainqueur de Rodas	1 fr.
Le Livre de M. de Courtenay	2 fr.	LEONIE	L'Art de la cuisine de Rodas	1 fr.
Le Livre de M. de Courtenay	2 fr.	LEONIE	Tarantule, la Mâle-malgré lui	1 fr.
Le Livre de M. de Courtenay	2 fr.	LEONIE	Les Brigands	1 fr.
Le Livre de M. de Courtenay	2 fr.	LEONIE	Cours de magistère	1 fr.
Le Livre de M. de Courtenay	2 fr.	LEONIE	Cours de magistère	1 fr.

On peut recevoir à M. EDINGER, 34, Rue de la Harpe, Paris.

MODES

LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER
DES JOURNAUX DE MODES EST

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS

paraissant le 1^{er} et le 16 de chaque mois

L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures coloriées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

un an	6 mois	3 mois
7 fr.	4 fr.	3 fr. 25
16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.

On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.

Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

Le propriétaire-gérant, Layton.

PARIS 61, Rue de Rennes, 61

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Dreyer, professeur à l'École des langues orientales; F. Carrille Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des chartes; G. Glusson, membre de l'Institut; Dr L. Han, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; E. de Launay, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marro, directeur de l'École des langues orientales; H. Weil, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° d'un total de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc

Payables à raison de 10 francs par mois

Chaque volume broché 25 francs

H. LAMIRAULT & C^{ie} Éditeurs

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.

ou en 25 séries à 75 centimes

ne reviendra qu'à 18 fr. 75

AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte coloriée

75 CENTIMES la série de 5 liv. à 5 cartes

La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires

Avec un spécimen gratuit à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir le 1^{er} liv. gratis